



PROGRAMME D'ETUDES

(1) Etudes juridiques européennes

(2) Affaires transatlantiques

ANNEE ACADEMIQUE

2020-2021

SEMESTRE

Premier

TITRE DU COURS

L'ordre juridique de l'Union européenne

PROFESSEUR DU COURS

R. Mehdi

ASSISTANT DU COURS

P. Chellet

TYPE DU COURS (OBLIGATOIRE, A OPTION)

Obligatoire

LANGUE D'INSTRUCTION

français

CREDITS ECTS

7

1. OBJECTIFS DU COURS

Le système constitutionnel, normatif et contentieux de l'UE

A l'issue de l'enseignement, il est attendu de la part des étudiants:

- de disposer d'une bonne connaissance de l'histoire de la construction européenne, des sources du droit de l'Union européenne, de ses caractères généraux (principes d'effet direct, de primauté, droit à une protection juridictionnelle effective);
- de comprendre les influences des grands principes du droit de l'Union européenne sur le fonctionnement de son système juridique;
- de comprendre les rapports qu'entretient le système juridique de l'Union européenne avec les droits nationaux ainsi que le droit international public;
- de traiter de certaines questions spécifiques posées par les caractéristiques particulières de l'ordre juridique de l'Union européenne;
- de comprendre le système juridictionnel de l'Union européenne et maîtriser les règles applicables aux voies de recours.

Pour les étudiants qui suivent le programme en Affaires transatlantiques, ce cours améliore la connaissance du système constitutionnel de l'Union européenne et la compréhension du rapport entre le système juridique de l'Union européenne et le droit international public. En suivant ce cours, les étudiants du programme en Affaires transatlantiques améliorent également leur capacité de raisonnement juridique et de rédaction en langue française.

2. APPRENTISSAGES

A la suite du cours, les étudiants auront fait les apprentissages suivants du programme en **Etudes Juridiques Européennes** :

1.1. Posséder une connaissance avancée de l'Union Européenne (UE), ses institutions, compétences, principes de fond et doctrines juridiques



- 1.2. Posséder une connaissance générale des principaux éléments de la politique et du droit européens
- 1.3. Posséder une connaissance scientifique approfondie dans différents domaines du droit européen
- 2.1. Pouvoir penser de manière analytique, analyser correctement des problèmes légaux complexes dans un ordre juridique à plusieurs niveaux, analyser les différentes sources du droit, les instruments juridiques et les acteurs, et formuler une position supportée scientifiquement sur la base d'un raisonnement logique
- 2.2. Pouvoir penser de manière dynamique, comprendre la nature changeante et évolutive de l'intégration européenne et présenter des commentaires constructifs sur ses futurs développements possibles
- 2.3. Pouvoir penser de manière critique, formuler une opinion indépendante et une interprétation de problèmes juridiques complexes, contextualiser des résultats et mettre en balance différents facteurs, y compris des résultats venus d'autres disciplines
- 2.4. Pouvoir traiter une masse conséquente d'information en un temps limité et en présenter les résultats de manière précise et réfléchie
- 2.5. Pouvoir travailler avec les sources primaires du droit, comme les jugements et la législation, et réfléchir de manière indépendante à leur signification et leur interprétation
- 2.6. Pouvoir travailler dans un environnement multiculturel, comprendre et mettre en relation de manière constructive différents systèmes juridiques, traditions juridiques et cadres normatifs
- 2.7. Pouvoir développer, rechercher, discuter et répondre de manière critique à une question de recherche scientifique en droit européen d'une manière scientifiquement responsable
- 2.9. Rédiger un texte juridique scientifique clair dans le domaine du droit européen
- 2.10. Présenter et défendre oralement un thème relatif au droit européen sur la base d'une argumentation juridique ou d'une opinion personnelle
- 2.11. Pouvoir étudier et travailler dans le domaine du droit européen en Anglais et en Français, y compris par l'interaction avec des locuteurs dont ce sont les langues maternelles

A la suite du cours, les étudiants auront fait les apprentissages suivants du programme en **Affaires Transatlantiques** :

- 1.1 Le diplômé maîtrise les approches théoriques et les concepts les plus importants de, en fonction de son domaine de spécialisation, l'économie, les relations internationales et études diplomatique, les études juridiques et/ou la science politique, pertinents pour l'analyse des affaires transatlantiques.
- 1.3 Le diplômé a une bonne connaissance, en fonction de son domaine de spécialisation, des systèmes politiques et/ou juridiques, des structures économiques et des principales politiques internes et externes de l'Union Européenne et des Etats-Unis.
- 2.4 Le diplômé peut traiter une grande quantité d'information et, en fonction de son domaine de spécialisation, analyser de manière appropriée des sources pertinentes en un temps limité et en suggérant plusieurs actions possibles qui contribuent à résoudre des problèmes d'une manière créative.
- 2.5 Le diplômé a la maturité intellectuelle et les compétences pour prendre des responsabilités et fonctionner de manière autonome dans un environnement professionnel national ou international, particulièrement dans un contexte transatlantique, et pour travailler de manière efficace et efficiente par la planification, l'organisation, l'établissement de priorités, le respect des délais, la coopération par-delà les frontières culturelles et l'entretien d'un réseau professionnel.

3. CONTENU DU COURS

Le cours se divise en deux parties.

La première partie est consacrée à l'étude du système juridique de l'Union européenne. Celle-ci comprend l'enseignement des grandes étapes de la construction européenne, des différentes sources du droit de l'Union, de ses rapports avec les droits nationaux et le droit international, ainsi que l'enseignement des caractères du droit de l'Union (principes d'effet direct, de primauté et droit à une protection juridictionnelle).

La seconde partie du cours étudie le système juridictionnel de l'Union européenne. Après une présentation générale, elle se consacre plus spécifiquement à l'étude des voies de recours prévues par le droit de l'Union européenne.

Des tutorats sont organisés afin d'approfondir certaines questions abordées lors des sessions de cours.



4. METHODE D'ENSEIGNEMENT

Le cours est enseigné sous forme de leçons magistrales. La préparation et la lecture des arrêts reproduits dans le syllabus sont un préalable indispensable au suivi du cours. La participation des étudiants en classe est fortement encouragée.

Le syllabus se compose d'une sélection d'arrêts pertinents pour l'étude de la matière ainsi que d'une liste d'indications bibliographiques pour lecture personnelle référencées selon leur degré d'importance.

Une sélection d'articles de doctrine récents est disponible à la bibliothèque du Collège.

5. PLUS DE DETAILS SUR LA METHODE D'ENSEIGNEMENT

Les étudiants doivent impérativement lire les arrêts reproduits dans le syllabus mis à leur disposition en vue de la préparation des sessions de cours.

6. MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

Le syllabus.

7. EVALUATION

Examen écrit de trois heures (le traité, la copie des arrêts et du plan de cours ainsi que le dictionnaire de langue française sont autorisés).

Les examens organisés dans la période de deuxième session sont uniquement écrits.

Le Collège d'Europe se réserve le droit de modifier la prestation et l'évaluation du cours en cas de restrictions liées à la pandémie de Covid-19. Toute communication du Département à cet égard prévaut sur les informations fournies dans cette fiche ECTS.